

droits de douane exigés, pour une période de six mois peut-être, sans que le Parlement du pays ait approuvé ces prélèvements. Voilà qui est anormal.

J'ai quelques brèves remarques à faire au sujet du budget qui nous a été présenté mais que le Parlement n'a pas approuvé. En somme, il est peu de points du budget que je désapprouve. Les contribuables recouvreront une part de l'énorme excédent que l'État a prélevé en impôts en sus des sommes nécessaires aux dépenses ordinaires. D'après les calculs du ministre des Finances, nous aurons donc cette année un excédent de 87 millions, comparativement à environ 600 millions l'an dernier. On ne saurait reprocher au Gouvernement d'avoir préparé son budget en vue d'un excédent aussi peu élevé. De fait, il est peut-être factice, car je me demande s'il suffira pour acquitter toutes les dépenses supplémentaires. Je reviendrai du reste plus tard sur quelques-unes de ces dépenses.

Je signale qu'on a maintenant écarté complètement la prétendue théorie des budgets cycliques à laquelle le Gouvernement s'en est tenu pendant plusieurs années. Je me demande ce qu'il peut y avoir de changé au principe dont il reconnaissait la solidité au moment où cette idée des budgets cycliques a été appliquée pour la première fois. J'ai une observation à formuler à ce propos. Au cours des années où l'on a accumulé d'énormes excédents en pressurant les contribuables, jamais l'exposé budgétaire ne prévoyait de surplus aussi élevé que celui de l'an dernier. Autrement dit, il semble que ces énormes excédents étaient dans une large mesure un effet du hasard. Le Gouvernement ne s'attendait nullement à ces excédents. Il les a obtenus plutôt par accident et grâce au fort volume des affaires du pays qui, sous une forme ou une autre, étaient sujettes à l'impôt. Quant aux principaux articles du présent budget, je puis dire, comme bien des membres du parti conservateur-progressiste, que je ressens la même impression qu'un voyageur de commerce qui, après s'être efforcé d'obtenir une commande de marchandises pendant quatre ou cinq ans, s'assure enfin une commande assez forte. Nous avons, depuis quatre ou cinq ans, sollicité, au nom de la population, plusieurs des principaux crédits qui figurent au budget.

Je ne puis m'empêcher, au sujet de l'exposé financier, de faire part au comité de deux ou trois observations, que m'ont faites des gens de moyens modestes, le lendemain même de la présentation du budget, car notre parti réclame depuis longtemps des réductions d'impôts et le rétablissement de la taxe sur les excédents de bénéfices. Une personne m'a dit ceci: "Nous allons dorénavant pouvoir

vivre un peu mieux". Une autre m'a dit: "J'y ai tellement pensé que je n'ai pas pu fermer l'œil de la nuit". Une troisième personne m'a dit: "Enfin, nous allons pouvoir vivre convenablement, après tant d'années".

Il n'y a pas là exagération, quand on songe à la situation de ces gens aux revenus modestes. S'assurer un excédent sur les dépenses en prélevant pas moins de \$50 de chaque homme, femme et enfant du pays, c'est soutirer aux gens une formidable somme. Si les gens de ma circonscription avaient ce supplément, non seulement pourraient-ils payer leurs comptes et leurs impôts, mais ils pourraient aussi se procurer certains articles qu'on ne considère plus comme du luxe mais comme les agréments ordinaires du régime de vie en vigueur sur notre continent. Toutefois, je profite de l'occasion pour approuver plusieurs dégrèvements que le Gouvernement a consentis à l'égard de l'impôt des petits salariés. Non seulement certaines gens n'auront plus à acquitter l'impôt, mais les petits salariés jouiront d'un certain allègement au lieu d'être assujétis comme auparavant, à un fort impôt progressif.

A mon sens, cette modification de notre législation fiscale aura une portée considérable sur la production. Si, en effet, on se rend dans les fabriques du pays, on constatera que presque tous les travailleurs étaient très au courant de toute augmentation d'impôt qui les frappait et se demandaient souvent comment ils allaient boucler leur budget. Sans aucun doute, cela a eu un effet sur la production. Il en a été de même pour les personnes mieux rémunérées. Elles étaient convaincues que rien ne servait de faire du surtemps ou de travailler les jours de congé, en plus de leur besogne ordinaire, si l'État allait prélever de 25 à 50 p. 100 de leur rémunération.

C'est tout simplement pure malhonnêteté que de présenter un budget,—alors que nous n'avons pas l'occasion de l'étudier,—et de demander ensuite des crédits. C'est contraire aux usages parlementaires. On aurait dû au moins nous fournir une occasion d'examiner le budget des dépenses. C'est en effet la seule surveillance efficace que le Parlement puisse exercer depuis que nous avons lutté pour établir un régime parlementaire pratique, un régime démocratique, ordonné, qui nous dispense de recourir à la dictature ou à la lutte ouverte, comme dans certains pays.

Le Gouvernement craint-il donc le comité des comptes publics qui vient d'être constitué? On ne nous donne aucune raison de la décision étrange du premier ministre (M. St-Laurent) de dissoudre les Chambres. Nous pouvons réellement nous demander